

Braillard, Philippe et Djalili, Mohammad-Reza. *Les États neutrent européens et le mouvement des pays non alignés*. Genève, Institut universitaires d'études européennes, 1988, 79 p.

Daniel Colard

Volume 21, numéro 2, 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702690ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702690ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Colard, D. (1990). Compte rendu de [Braillard, Philippe et Djalili, Mohammad-Reza. *Les États neutrent européens et le mouvement des pays non alignés*. Genève, Institut universitaires d'études européennes, 1988, 79 p.] *Études internationales*, 21(2), 445–447. <https://doi.org/10.7202/702690ar>

puissances: URSS, Japon, Chine et États-Unis. Cette région joue donc un rôle important au niveau des affaires internationales pouvant affecter la sécurité et la prospérité des États-Unis. Après une analyse du concept de triangle stratégique composé de la Chine, de l'Union soviétique et des États-Unis, le volume s'attarde à évaluer les dimensions internationales, domestiques, et historiques des relations soviéto-japonaises, et des politiques en résultant notamment dans le domaine de sécurité nationale. Le volume examine ensuite l'évolution des politiques de défense du Japon, avant d'aborder la problématique de sécurité américaine depuis 1980 en Corée, aux Philippines et à Taiwan. Les chapitres suivants évaluent les forces militaires en présence dans la région et l'importance de la modernisation de l'appareil militaire chinois. Le livre conclut sur l'importance stratégique de l'Asie Pacifique pour le bien-être économique et la sécurité militaire des États-Unis.

La contribution que représente la lecture de ces deux volumes concernant la problématique internationale de l'Asie Pacifique est plutôt décevante. Pourtant le sujet à aborder est superbe et certains des collaborateurs sont des autorités asiatiques, européennes et américaines reconnues dans leur domaine respectif. Comme dans nombre de publications d'actes de colloque, il apparaît à la lecture du volume que l'approche utilisée est celle de « plan à tiroirs ». Bien que les manuscrits reposent pour la plupart sur une bonne documentation, chacun des volumes ne possède ni problématique, ni hypothèse et l'articulation des chapitres entre eux est souvent inexistante. Par ailleurs bien que certains auteurs utilisent une approche historique, juridique, économique ou politique avec une certaine efficacité, plusieurs contributions sont souvent descriptives, de style plutôt journalistique. Les deux volumes ont certes du mérite par les débats qu'ils

soulèvent mais toute l'analyse de la problématique stratégique de la façade ouest de l'océan Pacifique reste à faire. Toute la problématique de Hong Kong par exemple doit être comprise dans le contexte des forces géopolitiques en présence qu'elles soient centripètes ou centrifuges. En outre, une analyse exhaustive de la Déclaration Conjointe, bien qu'elle soulève de nombreuses interrogations, révèle un effort unique à l'échelle du globe d'intégration territoriale pacifique. Quant aux problèmes de sécurité en Asie du Nord-Est, leurs solutions reposent davantage sur l'élaboration de politiques stratégiques cohérentes et continues de la part des différentes administrations américaines.

Claude Comtois

Département de Géographie, Centre d'études de l'Asie de l'Est, Université de Montréal

EUROPE

BRILLARD, Philippe et DJALILI, Mohammad-Reza. *Les États neutres européens et le mouvement des pays non alignés*. Genève, Institut universitaire d'études européennes, 1988, 79p.

L'étude que viennent de publier deux universitaires spécialistes des relations internationales et des problèmes du Tiers Monde il y a juste un an permet, au lendemain du 9^{ème} sommet des Pays non-alignés qui s'est tenu à Belgrade, de mieux comprendre la place et le rôle de ce Mouvement dans les rapports États neutres européens et États non-alignés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Rappelons que Ph. Brillard a consacré en 1987 un livre aux « Mythe et réalité du Non-Alignement » (PUF, Paris) et qu'il a écrit de nombreux articles sur ce vaste sujet.

L'opuscule qui nous est présenté a pour objet d'étudier uniquement les relations entre les PNA et les États neutres (ou non-alignés ou pratiquant une politique de neutralité) du Vieux continent, c'est-à-dire les convergences, les divergences, les champs de coopération possibles entre les uns et les autres.

Cinq courts chapitres structurent la recherche originale de ces deux auteurs. Le premier constitue un survol historique de la coopération entre neutres européens et non-alignés tiers-mondistes. Il expose l'opposition de statut existant entre neutralité et non-alignement: celui-là implique des droits et des devoirs bien précis sur la scène internationale, celui-ci ne correspond pas à une institution juridique mais à un comportement politique qui laisse toute liberté en politique étrangère. Le rapprochement entre neutres européens et PNA s'effectuera pragmatiquement et progressivement après la fondation du Mouvement en Yougoslavie en 1961. Aujourd'hui, la Yougoslavie, Chypre et Malte sont membres à part entière de ce groupement. Mais la reconnaissance et l'acceptation mutuelle font que plusieurs États européens neutres sont devenus soit observateurs (Finlande en 1964) soit pays invités (Suède, Suisse, Autriche) aux réunions.

Le deuxième chapitre, plus substantiel, s'intéresse aux « Espaces de coopération ». Celle-ci s'exerce à trois niveaux différents: les neutres européens et les non-alignés collaborent d'abord au sein du Mouvement (participation aux sommets et consultations à d'autres niveaux), ensuite ils coopèrent dans le cadre des Nations Unies (les points de convergence portent sur la décolonisation, le développement, le désarmement, le nouvel ordre économique international), enfin le processus de la Conférence sur la Sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a facilité les contacts et l'harmonisation des positions (en matière de sécurité, désarmement, etc.).

Dans un troisième chapitre sont analysés les « Fondements de la coopération ». La position des quatre États « neutres » européens – Suisse, Autriche, Suède, Finlande – est la même dans la hiérarchie internationale: il s'agit de « petites puissances », développées, riches et non liées par des pactes militaires. En face, les PNA, extrêmement divers et hétérogènes, sous-développés, extra-européens en général, tantôt grands, moyens ou petits. Malgré cette opposition objective, la coopération est possible parce qu'elle est le produit d'analogies réelles. Il existe une similitude dans les buts et les méthodes d'action. En ce qui concerne les buts, deux sont fondamentaux pour les non-alignés et les neutres européens: le renforcement de la paix internationale et la consolidation des politiques d'indépendance nationale; quant aux méthodes d'action, elles se caractérisent par l'intensification des démarches sur la scène internationale. L'intérêt mutuel du rapprochement est évident: chacun y trouve des bénéfices. Les neutres en coopérant apportent aux PNA une sorte de consécration internationale; inversement, les PNA apportent aux neutres des débouchés économiques et une plus grande marge de manoeuvre diplomatique. La fonction d'intermédiaire peut jouer dans les deux sens.

Cela étant, des « Obstacles » se dressent sur la route de la coopération et de l'action commune. C'est l'objet du quatrième chapitre. Les obstacles rencontrés sont de trois catégories: il y a d'une part des différences de nature insurmontables entre neutralité et non-alignement (la Suisse n'est pas la Libye ou l'Égypte); il y a d'autre part une extrême diversité au sein des pays non-alignés (puissance militaire, économique, démographique...) et ce que les auteurs appellent une « dynamique de groupe » (décisions par consensus, conformisme); enfin, à la diversité des PNA correspond la diversité des politiques nationales des pays neutres européens (la

conception du non-alignement varie entre Berne, Vienne, Helsinki et Stockholm).

Le dernier chapitre – le cinquième – est bien sûr consacré aux « Perspectives d'avenir » et aux « choix possibles » qui s'offrent aux deux groupes. Un réajustement des politiques actuelles devrait être envisagé. De nouvelles approches sont également concevables en partant d'une typologie des PNA par rapport à leurs intérêts propres et aux ordres de priorité diplomatique. Ainsi, on pourrait distinguer six groupes de pays et les placer sur une échelle qui tiendrait compte de l'importance croissante des PNA par rapport aux politiques des États neutres: les PNA européens, ceux du pourtour méditerranéen, les grands PNA qui sont des puissances régionales (Inde, Nigeria, Pakistan...), les PNA leaders du Mouvement, les PNA économiquement importants et les PNA extrémistes. Les diplomaties des neutres pourraient mettre à profit les contacts avec les non-alignés pour développer et approfondir des « liens bilatéraux » avec certains PNA et par là « renforcer leur position et leur influence dans certaines négociations multilatérales ». La dialectique du bilatéralisme et du multilatéralisme serait très prometteuse, à condition d'être planifiée.

En résumé, le lecteur trouvera dans cette étude une série d'observations particulièrement judicieuses sur un sujet peu connu dans un minimum de pages et marquées par une grande honnêteté intellectuelle.

Daniel COLARD,

Université de Besançon, France

SUTHERLAND, Peter. *1^{er} janvier 1993: Ce qui va changer en Europe*. Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Libre-échange », 1988, 151p.

Dans cet ouvrage, aux dimensions modestes, Peter Sutherland juriste, professeur, Attorney General d'Irlande et commissaire européen, illustre l'importance – mésestimée, à mon avis – du droit européen tout en dégagant une philosophie personnelle de ce que devrait être l'Europe en 1993. Sa nomination à la commission des affaires sociales, d'éducation puis à celle de la concurrence, P. Sutherland la doit à sa participation au sein du Fine Gael (et à ses relations avec Garrett Fitzgerald). Il n'est pas sans intérêt de remarquer que l'auteur est de « sensibilité chrétienne-démocrate ». À l'époque où Sutherland était à Bruxelles, ce courant politique était très influent; citons par exemple, J. Delors, E. Colombo, H. Dietrich Genscher, sans oublier les prédécesseurs; tous ces hommes ont un point commun: la foi dans une entité européenne – l'Union européenne – et d'autre part, dans la philosophie libérale qui sous-tend cette entreprise. Sutherland apporte, selon moi, une contribution majeure celle d'un praticien qui souligne l'importance de la règle de droit et plus précisément le rôle de l'instrument juridique en tant qu'outil de développement européen. Or, l'auteur, comme le note d'ailleurs R. Drago qui préface l'ouvrage, montre que les bases fondamentales de cet outil ont été écrites en 1957 (et même en 1951, si l'on pense à la CECA). Après plus de 30 ans, cet instrument (que l'on pense aux articles 85 et suivants du traité relatif aux règles de concurrence) reste très actuel.

Dans les sept premiers chapitres, Sutherland décrit la communauté d'aujourd'hui: sa place dans l'économie mondiale, les effets de l'Acte unique sur les institutions et le grand marché interne, la politique de la concurrence, « l'Europe des juges », les défis sociaux et le problème de l'emploi, la place de la France. Quant aux trois derniers, il s'agit d'études de cas illustrant les difficultés liées à l'application des